

**Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de Corse-du-Sud**



Référence : UDAP 2A/03-2024

Ajaccio, le 19 février 2024

Affaire suivie par : Ostrycharz Dominique
Tel : 04 95 51 52 10
Courriel : udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

L'Architecte des bâtiments de France de
Corse du Sud

A

Monsieur le directeur de la direction
départementale des territoires de Corse-du-Sud
Service planification territoriale
Terre plein de la Gare
20302 Ajaccio Cedex 9

Objet: Grosseto-Prugna – Avis sur le PLU arrêté

En réponse au PLU arrêté par délibération du conseil municipal de la commune de Grosseto-Prugna en date du 19 décembre 2023, je vous transmets l'avis de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine sur les documents soumis.

Le lotissement de l'ensemble résidentiel de la pointe de Porticcio est situé en site inscrit et est inventorié architecture contemporaine remarquable XXème. Certaines maisons réalisées par l'architecte Jean Fayeton témoignent d'une architecture d'avant-garde, particulièrement audacieuse à préserver et mettre en valeur.

Une attention toute particulière est attendue dans le cadre de projets sur les maisons.

Architecte des bâtiments de France
Cheffe de service
de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Corse-du-Sud


Signé électroniquement par

Alizée BLONDELOT
Le 19/02/2024 à 16:39

Copie pour information à :
- mairie de Grosseto-Prugna